

Mineurs isolés maintenus en zone d'attente en 2006

Statistiques obtenues par la permanence de l'Anafé en zone d'attente Du 1er janvier au 15 décembre 2006

493 mineurs isolés sont apparus sur le listing communiqué par la (PAF).

Les tests osseux ont infirmé la minorité d'au moins 84 d'entre eux.

20 étaient accompagné d'un parent en ZAPI3.

Ils ont été maintenus en moyenne pendant une durée de 3,5 jours, c'est à dire renvoyés ou admis avant un passage devant le juge des libertés et de la détention (JLD).

L'un d'eux est resté 25 jours en zone d'attente en raison d'un ping-pong avec l'Inde.

Pour 180 mineurs nous avons su qu'un administrateur ad hoc avait été nommé.

187 mineurs ont été placés en zone d'attente suite à une demande d'admission sur le territoire au titre de l'asile, 35 seulement ont été admis au titre de l'asile.

293 mineurs ont été non admis et la décision de non-admission a été infirmée pour seulement 35 d'entre eux.

15 mineurs ont été admis sur le territoire par le juge des enfants, alors que l'Anafé l'avait saisi de 86 dossiers.

Sur les 493 mineurs maintenus, 230 ont été refoulés.

Au 15 décembre, 2 mineurs sont toujours en zone d'attente.

Mineurs isolés maintenus en zone d'attente en 2005

Statistiques fournies par le ministère de l'Intérieur et la police aux frontières lors de la réunion annuelle du 5 juillet 2006

780 personnes se sont déclarées mineurs ; 648 ont été déclarés « mineurs avérés » (après test osseux). 132 ont été déclarés majeurs.

Les motifs du maintien :

Sur l'ensemble de ces mineurs, 654 ont été déclarés non-admis, 46 en transit interrompu et 80 demandeurs d'asile. 101 de ces mineurs avaient moins de 13 ans.

Les refoulements :

466 mineurs ont été réembarqué sans escorte et 34 ont été refoulés par la force. Au Total 500 mineurs ont été refoulés.

Les admissions sur le territoire :

49 ont été admis sur le territoire par le JLD pour être déférés au parquet des mineurs ; 42 décisions de non-admission ont été infirmées ; 21 ont été remis à leur famille par le JLD ; 15 admis au titre de l'asile ; 11 admis sur le territoire pour fin de zone d'attente ou placement à l'hôpital ; 5 placés par le juge des enfants ; 1 admis suite au dépôt d'un référé devant le juge administratif ; 1 admis à titre exceptionnel.

3 mineurs n'apparaissent pas dans ces chiffres.

La désignation d'un administrateur ad hoc :

La PAF dénombre 516 saisines d'administrateur ad hoc. Ce qui signifie que sur les 780 personnes se déclarant mineurs, 264 n'ont pas pu bénéficier d'un administrateur ad hoc.

Sur les 132 personnes déclarées majeurs après test osseux, la PAF annonce 111 saisines d'administrateur ad hoc. Ce qui signifie que sur les 648 mineurs « avérés », 405 d'entre eux seulement ont pu bénéficier de l'assistance d'un administrateur ad hoc.

Le taux de désignation d'un administrateur ad hoc est de 66%.

De nombreux mineurs se voient refuser un visa d'escale et sont maintenus pendant, selon la PAF, un délai maximum de 4 heures sans être placés en zone d'attente afin que la police puisse s'assurer qu'ils prendront bien leurs vols de continuation. Pour la PAF, il s'agit d'un acte administratif, l'assistance d'un administrateur ad hoc n'est donc, de leur point de vue, pas obligatoire. L'administrateur ad hoc n'interviendrait donc que lorsque le mineur est placé en zone d'attente.

Mineurs isolés demandeurs d'asile maintenus en zone d'attente

Années	Nombre de mineurs demandeurs d'asile
2001	1067
2002	628
2003	514
2004	231
2005	182

Selon l'OFPPA, en 2005, 12,6 % des demandes ont abouti à un avis d'admission sur le territoire (21 mineurs) contre 22,2 % pour les majeurs.

Pour 2005 :

1. demande d'asile déclarée non manifestement infondées 24
2. demande d'asile déclarée manifestement infondés 78

dont : 12 admis à pénétrer sur le territoire et 66 réacheminés

3. demandes d'asile non instruites avant l'admission sur le territoire prononcé par le juge des libertés et de la détention 80

Total : 182 mineurs demandeurs d'asile - 66 réacheminements effectués :

Mineurs réacheminés	Pays de réacheminement
3	Cameroun
1	Centre Afrique
3	Chine
3	Venezuela
1	Congo
1	Gabon
5	Congo RDC
1	Libye
1	Gabon
3	Ghana
2	Libye
1	Côte d'Ivoire
2	Guinée
4	Russie
2	Iran
1	Côte d'Ivoire
1	Liban
1	Guinée
1	Libye
1	Nigeria
1	Venezuela
1	Togo
2	Mali